

# Les négateurs de l'Holocauste à visage découvert

## La dernière provoc des révisionnistes

*A Fontainebleau, Philippe Costa, chercheur à EDF, a créé une association de défense des négationnistes. L'ébauche d'une organisation ?*

« Je ne veux plus avoir à me cacher. Je veux simplement qu'un débat s'installe, parce que aujourd'hui, en tant que scientifique et non en tant qu'historien, j'ai acquis la conviction que les chambres à gaz n'ont pas pu exister. Il faut en finir avec l'hypocrisie... » Ainsi parlait, le plus posément du monde, le jeudi 7 janvier devant la 11<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris, un ingénieur EDF de 32 ans aux allures d'employé modèle nommé Philippe Costa, marié et père de deux enfants, qui serrait contre lui un petit dossier bleu. C'était un sombre jeudi, le ciel était bas et les mines grises. Face aux magistrats, une petite troupe de sympathisants décatis et de vieilles dames permanentes semblait assister à une conférence, hochant sagement la tête aux ratiocinations « scientifiques » du jeune homme, sans toutefois pouvoir s'empêcher de grogner à la seule évocation du procès de Nuremberg...

Le négationnisme est une petite famille très unie. Accusé d'avoir distribué, à l'automne 1990, dans plusieurs villes de province, 7 300 tracts intitulés « Les chambres à gaz : le plus grand mensonge de l'histoire ? », l'ingénieur Costa a reçu devant le tribunal de Fontainebleau — qui l'a condamné au mois de juillet dernier — le soutien de Robert Faurisson, le chef de file des négationnistes français. La semaine dernière, devant la cour d'appel, c'est Henri Roques, le plus célèbre des faurissoniens, auteur en 1986 à Nantes d'une thèse d'histoire (annulée depuis) contestant l'existence du génocide, qui lui donnait l'accolade. « Une très grande solidarité nous unit », glissait ce dernier à la sortie de l'audience. Costa, lui, se présente volontiers comme le « Monsieur Jourdain de la chambre à gaz » : il assure être venu au négationnisme par la recherche. C'est en travaillant à la conception de « systèmes électriques de séchage », qui, précise-t-il sans rire, « présentent toutes les caractéristiques techniques de la chambre à gaz », qu'il a fini par douter.

Comment l'ingénieur Costa est-il devenu, depuis quelques semaines, un héros pour le clan des négationnistes ? Le 9 novembre 1992, avec



**Philippe Costa, suivi d'Henri Roques, à la sortie du Palais de Justice de Paris le jeudi 7 janvier. L'association du premier prétend « mener une enquête scientifique sur les chambres à gaz ». Le second se dit « tout prêt à adhérer »...**

deux complices, Vincent Reynouard (23 ans) et Rémi Pontier (25 ans), eux aussi ingénieurs, il a tranquillement déposé à la sous-préfecture de Fontainebleau les statuts d'une association destinée à assister et à réhabiliter les « personnes poursuivies pour leur incrédulité envers les chambres à gaz homicides de la Seconde Guerre mondiale ». Titre de l'association : ANIV, Amnistie nationale pour les Internés et Victimes

de la loi Gayssot (1). Son objet ? Entre autres choses, « ouvrir un débat contradictoire et mener une enquête scientifique sur la question des chambres à gaz » ; « recenser toute personne, toute association ou tout magistrat ayant porté atteinte, sanctionné, nui ou condamné des personnes en raison de leur incrédulité envers les chambres à gaz ». Idées noires exprimées dans la clarté...

Pareille déclaration d'intention aurait dû faire bondir. Or le texte des ingénieurs négationnistes a trompé toutes les vigilances administratives. « Il est impossible d'interdire une association si elle n'existe pas, explique-t-on au ministère de l'Intérieur. La sous-préfecture ne pouvait faire autrement qu'enregistrer... » Elle aurait néanmoins pu saisir la justice. Sans le zèle de Patrick Gaubert, conseiller de Charles Pasqua au Sénat parti en croisade contre l'extrême-droite depuis plusieurs mois, sans la plainte du MRAP qui a suivi, le sous-préfet se serait-il décidé, à la fin du mois de décembre, à alerter le parquet ? « Il est inadmissible, commente M<sup>e</sup> Pierre Mairat, l'avocat du MRAP, qu'il faille compter sur la seule vigilance des militants. »

Et pourtant. Alors même que le nombre d'actions violentes inspirées par le racisme ou l'antisémitisme relevées par les Renseignements généraux est en chute sensible depuis deux ans, les publications encourageant explicitement la haine raciale se multiplient. Souvent édités à l'étranger et vendus par abonnement, ces journaux échappent ainsi à la plupart des contraintes légales. Interdits à l'affichage et à la vente aux mineurs, ils sont disponibles sans effort dans plusieurs librairies d'extrême droite parisiennes. A l'issue d'une série de descentes dans plusieurs de ces établissements, les RG parisiens, dans un rapport du mois de décembre, ont conclu — un peu vite ? — à l'« absence d'infraction caractérisée »...

« Je ne veux plus avoir à me cacher », a dit à ses juges Philippe Costa. Candidat du Front national aux élections cantonales de 1988 et municipales de 1989 à Fontainebleau, déjà condamné pour voies de fait, membre du comité de rédaction d'une revue intégriste bordelaise, « Sol invictus », l'ingénieur négateur signait en janvier 1991 un long article consacré à « l'Holocauste, le mythe fondateur de la fin des temps » dans la « Revue d'histoire révisionniste », dirigée par Henri Roques. Aujourd'hui, certains le soupçonnent de vouloir donner corps au vieux mythe d'un réseau faurissonien. L'ANIV ne serait-elle que la première d'une série d'associations créées pour rassembler les sympathisants et collecter des fonds ? Extraites du numéro du 13 juin de « Nouvelle Vision », bulletin confidentiel « au service du révisionnisme » édité en Normandie par les deux lieutenants de Costa, les lignes suivantes, signées Vincent Reynouard, peuvent accréditer l'idée d'une telle stratégie : « Il est possible à tous de créer sa propre structure de combat. C'est d'ailleurs ce que j'appelle les lecteurs à faire. Le révisionnisme ne sera jamais regroupé au sein d'un organisme centralisé ; au contraire, il tirera sa force de l'éparpillement de ses militants qui agiront seuls, à l'échelle de leur région. Cela ne signifie pas qu'aucun lien doive exister. Il en faut, surtout lorsque la répression s'abat sur nous. »

**HERVÉ GATTEGNO**

(1) La loi du 13 juillet 1990, dont le texte fut rédigé par le député communiste Jean-Claude Gayssot, réprime les incitations à la haine raciale, l'antisémitisme et le négationnisme.